

SÉANCE DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

12 mars 2024

Date d'affichage :

12 mars 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 21032024 /2.3

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires représentés : 1

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

Membres suppléants présents : 1

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

Membres titulaires excusés : 15

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Affectation du résultat (Budget principal)

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023.

Il rappelle que le compte administratif 2023 (budget établissement principal), qui vient d'être voté, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 8 595 905,92 €
- un excédent d'investissement de 1 979 448.75 €
- un déficit des restes à réaliser de 3 846 753.42 €
- Soit un besoin de financement qui s'élève à 1 867 304,67

Il propose d'affecter une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant de 1 867 304.67 €, pour couvrir le besoin à la section d'investissement et une autre partie à la section de fonctionnement, d'un montant de 6 728 601.25 €, au compte report à nouveau.

Où cet exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré **approuve** les affectations proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 21 mars 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL

